



HAL
open science

Commentaires -et silences -d'Ausone sur le paysage monumental mosellan

Jean-Pierre Caillet

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Caillet. Commentaires -et silences -d'Ausone sur le paysage monumental mosellan. Ausone en 2015 : bilan et nouvelles perspectives, pp.115-130, 2018. hal-03849888

HAL Id: hal-03849888

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03849888v1>

Submitted on 30 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Commentaires – et silences – d’Ausone sur le paysage monumental mosellan

Il pourrait de prime abord apparaître quelque peu insolite d’introduire, dans un colloque consacré à la production proprement littéraire d’un poète, une communication traitant de réalités monumentales. Cependant, on n’a de longue date pas manqué de relever que *La Moselle*¹, œuvre la plus fameuse d’Ausone, contenait plusieurs allusions à des composantes architecturales du paysage de la vallée du fleuve éponyme et de ses abords. Il ne semble donc pas déplacé de tenter de préciser dans quelle mesure les dites allusions correspondent à ce que nous connaissons directement encore par la préservation de certains vestiges, et par ce qu’ont pu nous livrer des décennies de prospection archéologique assez attentive. Ce sont ainsi quelques-uns des grands traits du cadre matériel d’une phase particulièrement brillante de la carrière de notre auteur qui en seront mieux perçus. Et indépendamment de ce que cela est susceptible d’éclairer quant aux intérêts qu’il manifestait, ses silences à l’égard de certaines réalisations qu’il avait là également sous les yeux pourront s’avérer non moins révélateurs de son univers mental.

En entamant ce propos, une première mise au point nous paraît nécessaire. On a en effet communément admis que la composition de *La Moselle*, vers l’année 371, devait être mise en rapport avec un voyage (sans doute depuis Bordeaux, évoquée aux vers 18-19 à titre de souvenir²) qui, dans la région nous occupant ici, avait mené Ausone de Bingen (*Bingium, Vingium*) à Trèves. On sait en effet, grâce notamment au témoignage de la célèbre carte de Peutinger (fig. 1), qu’une grande voie romaine reliait ces deux localités pour poursuivre au-delà vers Mayence, et qu’elle rejoignait la Moselle à *Noviomagus* (actuelle Neumagen), dont le poète fait

1. Voir prioritairement l’édition de R.P.H. GREEN, *The Works of Ausonius*, Oxford, 1991, p. 115-130 (texte) et 456-514 (commentaires). Aussi, plus récemment, celle de B. COMBEAUD, *D. M. Ausonii Burdigalensis opuscula omnia*, Bordeaux, 2010, dont nous reprenons ci-après les traductions françaises.

2. « In speciem quin me patriae cultumque nitentis / Burdigalae blando pepulerunt omnia visu » (R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 116).

précisément mention au vers 11³ et sur les implantations de laquelle nous aurons à revenir. De plus, Ausone indique (vers 1) avoir franchi la *Nave* (actuelle Nahe), rivière se jetant dans le Rhin à Bingen; et il déclare ensuite (vers 8) être passé par *Dumnissum* et *Tabernae*, d'identification aujourd'hui incertaine, sur la voie romaine en question ou à ses abords immédiats; enfin, le « désert de forêts sans chemins, sans nulle trace du labeur des humains », qu'il fustige aux vers 5-6, doit bien, comme l'ont souligné R.P.H. Green et B. Combeaud, vouloir caractériser le massif du Hunsrück⁴, qui justement s'interpose entre Bingen et le rivage mosellan. Mais si ces diverses données sont de nature à conforter l'hypothèse du voyage, on doit aussi très vraisemblablement tenir compte du fait qu'Ausone était venu s'établir à Trèves dès 367, en tant que précepteur du jeune Auguste Gratiens. On peut donc conjecturer qu'il avait déjà, lors de la rédaction de son texte, acquis une familiarité réelle de nombre de sites de la région. Par conséquent, il est fort probable que, dans le cours de son poème, les réminiscences dont il fait état ont souvent trait à des implantations non strictement cantonnées sur l'itinéraire auquel il semble renvoyer en premier lieu. Et nous nous autoriserons donc, ci-après, à ne pas non plus vous en tenir à ce qui se trouve attesté sur ce seul parcours.

En termes de réalités architecturales, ce sont les établissements militaires qu'Ausone mentionne tout d'abord: cela dès le vers 2, où il est question d'une adjonction aux anciennes fortifications de Bingen. B. Combeaud a renvoyé spécifiquement à Ammien Marcellin (18, 2, 4 puis 28, 2, 1), qui attribue des opérations de cet ordre à Valentinien I^{er} consécutivement à une avancée germanique en 359⁵. Mais cela s'inscrit en fait dans le cadre plus large d'une nouvelle politique de défense instaurée à partir de l'établissement de Trèves en résidence impériale (293), et surtout à partir du règne de Constantin aux décennies suivantes. Outre le renforcement d'anciens postes, comme dans ce cas de Bingen, plusieurs dizaines de *castella* devaient alors être implantés dans la région, et notamment le long des principales routes partant de Trèves⁶.

3. « Noiomagum, divi castra inclita Constantini » (R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 116).

4. R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 463; B. COMBEAUD, *op. cit.*, p. 740. L'ensemble des vers 1-9 se lit ainsi: « Transieram celerem nebuloso flumine Navam, / addita miratus veteri nova moenia Vingo, / aequavit Latias ubi quondam Gallia Cannas / infletaeque iacent inopes super arva catervae. / Unde iter ingrediens nemorosa per avia solum / et nulla humani spectans vestigia cultus / praetereo arentem sitientibus undique terris / Dumnissum riguasque perenni fonte Tabernas / arvaque Sauromatum nuper metata colonus » (R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 115).

5. B. COMBEAUD, *op. cit.*, p. 740.

6. Voir notamment la carte de ces implantations dans le livre-catalogue *Trier, Kaiserresidenz und Bischofssitz. Die Stadt in spätantiker und frühchristlicher Zeit*, Mayence, 1984, p. 323, avec commentaire p. 322-324 (K.J. GILLES).

L'un d'eux, sur la voie de Bingen, a été celui de Neumagen, qu'évoque précisément Ausone au vers 11 en tant que « camp glorieux du divin Constantin⁷ ». Ce site est aujourd'hui l'un des mieux connus grâce aux fouilles qui y ont été menées de 1877 à 1885 et à l'attentive révision critique à laquelle elles se sont vues soumises un siècle plus tard⁸. Il y avait eu là dans un premier temps un *vicus* de notable extension, détruit lors de la grande vague d'incursions germaniques des années 275/6. Constantin décida d'y édifier, sur une aire réduite à un peu plus d'un hectare, un *castellum* de pourtour approximativement ovale. L'enceinte était constituée d'un mur de non moins de 3,65 m d'épaisseur, sur lequel se greffaient une douzaine de tours circulaires, ainsi que deux tours quadrangulaires traitées en portes sur un axe nord-sud (fig. 2). L'ensemble reposait sur une robuste fondation constituée, entre autres, des blocs d'anciens monuments sépulcraux sculptés récupérés dans les cimetières de Trèves partiellement dévastés lors des mêmes invasions de 275/6 ; ces blocs, sans doute acheminés à Neumagen par la Moselle même, y ont été recueillis au moment de la fouille de la fin du XIX^e siècle, et se trouvent aujourd'hui exposés au musée de Trèves.

De façon alors plus globale, Ausone fait état aux vers 456-457 des « forts édifiés pour les temps d'épreuves, et qui aux Belges rassurés (c'est-à-dire aux habitants de cette province de *Belgica prima*, suivant la nouvelle subdivision établie lors de la grande réforme administrative de Dioclétien, vers la fin du III^e siècle) ne sont plus camps mais greniers⁹ ». Il y a là une allusion au retour de la paix et de la prospérité après la résorption des troubles – nouvelles percées germaniques, ainsi que nous le mentionnions déjà ci-dessus à propos des adjonctions aux anciennes fortifications de Bingen – survenus au milieu du IV^e siècle. Et il n'est pas exclu qu'en l'occurrence, Ausone ait eu plus précisément en tête la « longue muraille » édifiée sous Valentinien I^{er} en ces décennies, comme on peut le déduire de quelques inscriptions nommant des ingénieurs militaires en charge de la construction¹⁰. Il s'agissait d'une très vaste enceinte se développant au Nord de Trèves des deux côtés de la Kyll, affluent de la Moselle, et enfermant une aire de 28 km d'extension nord-sud pour 12 km de largeur maximale est-ouest (fig. 3). Ce mur, s'élevant à quelque 2 m de haut semble-t-il, protégeait des terrains parmi les plus fertiles de la contrée, et plusieurs *villae* y étaient implantées. Plutôt que d'une structure

7. « Noiomagum, divi castra inclita Constantini » (R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 116).

8. Voir notamment le livre-catalogue *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre. Vestiges romains en Lorraine, au Luxembourg, dans la région de Trèves et en Sarre*, Paris, 1983, p. 175 (H. CÜPPERS), 332-333 (K.J. GILLES) ; et aussi, *Trier, Kaiserresidenz*, *op. cit.*, p. 78-80 (H. CÜPPERS), 326-327 (K.J. GILLES).

9. « Addam praesidiis dubiarum condita rerum / sed modo securis non castra sed horrea Belgis » (R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 129).

10. Voir notamment Th.H.M. FONTAINE, « Das Trierer Umland im 4. Jahrhundert », dans le livre-catalogue *Imperator Caesar Flavius Constantinus. Konstantin der Grosse*, A. Demandt – J. Engemann (éd.), Trèves – Mayence, 2007, p. 335-337 ; aussi, ...*De la Moselle à la Sarre*, *op. cit.*, p. 334-336 (K.J. GILLES), et *Trier, Kaiserresidenz*, *op. cit.*, p. 288-291 (K.J. GILLES).

à caractère véritablement défensif, qui aurait nécessité l'incorporation de tours ainsi qu'une hauteur et une épaisseur bien plus considérables pour la courtine elle-même, on avait affaire à une délimitation (et tout au plus à une sécurisation minimale) d'un groupe d'exploitations agricoles : peut-être une propriété foncière impériale, comportant plusieurs fermes vouées à des cultures intensives pour l'approvisionnement de la cour et, éventuellement aussi, d'unités de l'armée stationnée dans la capitale de la province ; la réserve de gibier qui s'y trouvait également constituée pouvait avoir le même usage.

L'autre grand thème qu'aborde Ausone dans son poème est celui des complexes résidentiels. Il apparaît dès le vers 20, avec la mention des « toits de ces villas qui penchent au sommet des rives » ; on le retrouve, avec une connotation déjà plus hyperbolique, aux vers 284-286, où l'on a en effet l'image de « villas perchées aux rocs en surplomb du précipice » et celle du fleuve « dont les rives s'ornent de palais »¹¹ ; enfin le propos s'amplifie notablement aux vers 318-348, où le poète se complaît dans l'évocation de ce « feston de fières villas » diversement – mais toujours assez idéalement – situées aux abords immédiats de la Moselle, l'une « telle un seigneur l'œil au guet passant en revue ses terres », l'autre « humblement blottie au fond d'une humide prairie mais menaçant le ciel de la flèche altière de ses toits et arborant haut sa tour », l'autre encore contemplant « de l'abrupt où elle s'adosse le fleuve glisser à ses pieds ». Il s'attarde même quelque peu, ensuite, à certaines de leurs composantes les plus remarquables : « *atria* bordant les prés verdis », « bassin enfermant les poissons » pêchés dans la rivière, « piliers sans nombre » au soutien des couvrements, « bains fumant » au bord de l'onde, tout cela ne le cédant en rien « au charme et à l'éclat des résidences les plus luxueuses de la Campanie »¹².

11. « *Pendentes saxi instanti culmine villae, / quas medius dirimit sinuosus flexibus errans / amnis, et alternas comunt praetoria ripas* » (R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 124).

12. L'ensemble des vers 318-348 se lit ainsi : « *Hos ergo aut horum similes est credere dignum / Belgarum in terris scaenas posuisse domorum, / molitos celsas, fluvii decoramina, villas. / Haec est natura sublimis in aggere saxi, / haec procurrentis fundata crepidine ripae, / haec refugit captumque sinu sibi vindicat amnem. / Illa tenens collem, qui plurimus imminet amni, / usurpat faciles per culta, per aspera visus, / utque suis fruitur dives speculatio terris ; / illa etiam riguis humili pede condita pratis / compensat celsi bona naturalia montis / sublimique minans irrumpit in aethera tecto, / ostentans altam, Pharos et Memphitica, turrim. / Huic proprium clausos consaepto gurgite pisces / apricas scopulorum inter captare novalis ; / haec summis innixa iugis labentia subter / flumina despectu iam caligante tuetur. / Atria quid memorem viridantibus assita pratis / innumerisque super nitentia tecta columnis ? / Quid quae fluminea substructa crepidine fumant / balnea, ferventi cum Mulciber haustus operto / volvit anhelatas tectoria per cava flammis, / inclusum glomerans aestu expirante vaporem ? / Vidi ego defessos multo sudore lavacri / fastidisse lacus et frigora piscinarum / ut vivis fruerentur aquis, mox amne refotos / plaudenti gelidum flumen pepulisse natatu. / Quod si Cumanis huc afforet hospes ab oris, / crederet Euboicas simulacra exilia Baias / hic donasse locis : tantus cultusque nitorque / allicit, et nullum parit oblectatio luxum* » (R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 125-126).

L'archéologie a permis de donner une vision concrète de ces réalités. Certes, les investigations ont fait apparaître que, sans même remonter aux dégâts causés par la grande vague d'invasions de 275/6, les plus récentes pénétrations germaniques avaient entraîné la ruine de beaucoup de ces établissements : ainsi, Th.H.M. Fontaine a dernièrement eu l'occasion de rappeler que de grandes *villae* comme celles de Wittlich et Longuich furent alors définitivement détruites, après que leurs habitants eussent été tués ou mis en fuite ; et que certaines autres, comme celle de Mehring à proximité immédiate de Trèves même, s'étaient vues « squattées » par les envahisseurs germaniques, ainsi qu'en témoignent les trouvailles d'armes et d'éléments de parure vestimentaire¹³.

Mais on a pu également constater que de nouvelles résidences, de non moindre apparat, avaient été édifiées vers le milieu du IV^e siècle, et devaient subsister sans altération aux décennies suivantes. C'est notamment le cas de la *villa* d'Euren, dans un faubourg de Trèves, à l'emplacement plus tard occupé par une église Sainte-Hélène¹⁴. On a affaire à une implantation sur une terrasse de la rive de la Moselle, correspondant donc parfaitement au type de localisation qu'évoque notre poète. Ce qui a pu être dégagé des pavements de mosaïque a permis de reconnaître le tracé d'un portique se développant du Nord au Sud parallèlement à la rivière ; et, perpendiculairement à ce portique, d'autres pièces dont l'une a pu constituer une salle de réception. La relative richesse du décor a induit à envisager là une résidence à l'usage d'un dignitaire de la cour, mais le caractère somme toute non exceptionnel de ces mosaïques (fig. 4) n'implique pas forcément, à notre sens, l'attribution à un personnage du plus haut rang.

Parmi les aménagements dont on vient de relever qu'Ausone se plaisait à souligner l'agrément, le bassin peut trouver une excellente illustration dans ce qui a été mis au jour sur le site de Welschbillig¹⁵, à moins d'une quinzaine de kilomètres (à vol d'oiseau) de Trèves, dans l'aire enceinte par la « longue muraille » que nous évoquons ci-dessus. On se trouve là dans le cadre de l'une des *villae* qu'habitaient peut-être les dignitaires en charge de l'administration de ce vaste domaine pour le compte de la cour. Le bassin en question est d'ailleurs la seule composante du complexe dont les fouilles ont permis de bien connaître la configuration. C'était une pièce d'eau rectangulaire de quelque 60 m x 18 m, dont chaque long côté était articulé par trois niches (fig. 5). Indépendamment d'une sorte d'euripe, muret longitudinal médian aux extrémités pourvues de dispositifs de jet d'eau, l'élément le plus remarquable en était une barrière courant tout au long du pourtour, et dont

13. Th.H.M. FONTAINE, *op. cit.*, p. 333-335.

14. *Ibid.*, p. 338. Et aussi, *Trier, Kaiserresidenz, op. cit.*, p. 318-319 (W. BINSFELD).

15. Th.H.M. FONTAINE, *op. cit.*, p. 336-337. Aussi, *Trier, Kaiserresidenz, op. cit.*, p. 286-289, et ...*De la Moselle à la Sarre, op. cit.*, p. 339-342 (W. BINSFELD).

les dalles étaient assujetties par des piliers traités en hermès montrant en alternance, semble-t-il, des bustes de divinités païennes et de personnages de fantaisie (Romains et Barbares, d'après leurs physionomies et leurs coiffures respectives) (fig. 6).

Juste au Nord-Ouest de Trèves et en bordure de la Moselle à nouveau, le complexe de Pflazel (*Palatiolum*)¹⁶, d'implantation également datable du cours du IV^e siècle, doit certainement compter dans le groupe de résidences qu'évoque Ausone. Et cette fois, l'ampleur de l'ensemble, et le caractère plus proprement somptuaire de certaines composantes de son décor (on songe là notamment, outre les *tessellata* de sol plus communs, à des mosaïques murales), incitent à accorder davantage de crédit à l'hypothèse d'une destination à un personnage de premier plan. La situation, déjà, s'avère particulièrement privilégiée : il s'agit d'une terrasse assez haute, d'où l'on jouit d'une remarquable vue sur Trèves. Le plan est celui d'un quadrilatère, avec quatre ailes se développant autour d'une cour, et couvrant une superficie totale d'environ 60 m x 50 m (fig. 7). Chacune de ces ailes comportait un étage au-dessus du rez-de-chaussée, avec galeries éclairées de multiples fenêtres à ce niveau haut. Par contraste le niveau bas ne présentait que quelques portes, ce qui semble bien dénoter un souci de protection. D'ailleurs, l'aspect défensif se trouvait dès l'origine marqué par l'implantation de trois bastions en saillie sur chacune des façades. Ce caractère fortifié devait d'ailleurs être accentué à l'époque de Valentinien I^{er} avec la construction, du côté ouest, d'un corps de casernement non loin de l'accès principal.

On peut d'autre part faire encore mention de la *villa* de Konz, correspondant probablement à ce que dit Ausone aux vers 367-369¹⁷ : il y fait en effet état de la Sarre qui « vient rouler sous les augustes murs¹⁸ ». On a bien affaire, au confluent de cette rivière avec la Moselle au Sud-Ouest de Trèves, à une résidence dont les fouilles menées en 1959 ont permis de mettre au jour une part substantielle des structures (les thermes qui y étaient accolés ayant quant à eux été dégagés dès 1867). Ce complexe a dû également être édifié au IV^e siècle et, d'après les trouvailles qui y ont été opérées, avoir été utilisé jusqu'en 388 au moins. L'extension totale, avec quelque 85 m x 40 m, en est de nouveau assez notable, de même que l'aspect de certains éléments du décor interne (peintures murales et placages de marbre) et du mobilier qui a pu y être recueilli (en particulier un fragment de verre diatrète, type de pièce dont l'usage était alors courant dans le milieu des

16. Th. H. M. FONTAINE, *op. cit.*, p. 340. Voir aussi, *Trier, Kaiserresidenz, op. cit.*, p. 319-322 (H. CÜPPERS), et ...*De la Moselle à la Sarre, op. cit.*, p. 337-339 (H. CÜPPERS).

17. Identification avalisée par, en particulier, R. P. H. GREEN, *op. cit.*, p. 503. Pour la configuration de cette résidence, voir notamment Th. H. M. FONTAINE, *op. cit.*, p. 339-340 ; aussi, *Trier, Kaiserresidenz, op. cit.*, p. 310-318 (K. GOETHERT-POLASCHEK, K. J. GILLES), et ...*De la Moselle à la Sarre, op. cit.*, p. 327-331 (K. GOETHERT-POLASCHEK).

18. « Naviger undisona dudum me mole Saravus / tota veste vocat, longum qui distulit amnem, / fessa sub Augustis ut volveret ostia muris » (R. P. H. GREEN, *op. cit.*, p. 126).

élites de la société régionale). Quant à l'organisation générale, on est en présence d'une grande salle axiale à abside, avec de chaque côté une série de pièces se déployant autour d'une cour quadrangulaire, et desservies à l'étage par un système de portiques tandis que le niveau bas demeurait très fermé (fig. 8). On note aussi, comme à Pfalzel, l'implantation de bastions en saillie aux angles (peut-être restituables comme de véritables tours, c'est-à-dire avec un développement en hauteur sensiblement plus important que ce que montrent les reconstitutions proposées jusqu'ici) (fig. 9). On a généralement admis qu'il s'agissait de la *villa* de *Contionacum* (dont dériverait directement le toponyme germanique Konz), où Valentinien I^{er} signa plusieurs décrets en 371, et qui appartenait probablement à un riche particulier : car Th. H. M. Fontaine relève non sans raison que les proportions de l'ensemble de s'accordent pas vraiment avec ce que l'on peut envisager pour une résidence proprement impériale ; et il fait d'ailleurs également observer que les « augustes murs » qu'évoque Ausone dans le passage en question pourraient aussi bien être ceux de Trèves même, somme toute peu distants du confluent de la Moselle et de la Sarre¹⁹. Mais de toute manière, il ne nous apparaît pas déplacé d'avoir ici fait mention de cette *villa* de Konz, très représentative aussi de ce que notre poète avait en l'esprit en écrivant ces vers.

Dans ce dont nous venons ainsi de faire état au sujet de ces *villae* du IV^e siècle, il nous semble devoir être relevé qu'Ausone ne fait nulle allusion au souci de protection que traduisent, notamment, la quasi-occultation des espaces du rez-de-chaussée avec report des claires-voies à l'étage et l'implantation de tours (probablement du moins)²⁰. Ces traits marquent pourtant une sensible évolution par rapport aux complexes résidentiels plus anciens. Notre auteur ne manifeste donc ici guère d'attention à ce que déterminait un contexte régional d'insécurité croissante, depuis les dernières décennies du III^e siècle. Et s'il est vrai que les moments d'accalmie entre les diverses avancées barbares ont permis le maintien d'une relative prospérité jusqu'au départ de la cour impériale au début des années 380, ce fut une situation fragile, dont Ausone n'identifie pas les marqueurs assez concrets de l'inquiétude qu'elle engendrait.

Mais nous devons encore prendre en compte une autre lacune dans le propos de notre auteur. Celle-ci ne s'avère certes pas mineure, puisqu'il ne s'agit de rien moins que des monuments de la ville de Trèves elle-même. Il est vrai que du vers 374 au vers 415²¹, le poète développe une longue dithyrambe des élites et de l'ardeur de la jeunesse des habitants de ces rives, et loue les multiples témoignages de bonnes mœurs, de sagesse, de justice et de science qui les distinguent à l'égal

19. Th. H. M. FONTAINE, *op. cit.*, p. 339-340.

20. Il est vrai que nous relevions ci-dessus (à propos du vers 330) la mention d'une tour dans l'évocation générique des *villae* à laquelle s'attarde Ausone. Toutefois, le contexte de cette mention ne semble guère suggérer qu'il s'agissait d'un organe véritablement défensif ; mais bien plutôt d'un « ornement » en rapport avec le haut statut social du propriétaire.

21. R. P. H. GREEN, *op. cit.*, p. 126-128.

des Romains et des Athéniens : ce sont bien évidemment les titres de gloire de la métropole régionale qu'il a là en l'esprit. Mais on n'a nulle évocation concrète d'un paysage urbain dont l'archéologie, à nouveau, a permis de reconnaître le caractère hautement représentatif à l'échelle non seulement de la province, mais de tout l'Empire même. On fera évidemment observer que c'est la contrée moselane dans sa globalité qu'entendait célébrer Ausone. Mais si l'on se reporte à une autre œuvre plus tardive de notre poète, l'*Ordo urbium nobilium* probablement postérieur à 388²², Trèves n'y est guère présentée avec plus de traits proprement descriptifs : tout au plus y est-il fait mention des « remparts qui s'étirent au long du coteau » (vers 31). On peut bien sûr considérer que l'apparat des grands complexes thermaux, des basiliques civiles et des résidences patriciennes – voire ici impériales – était trop habituel, aux yeux de quelqu'un ayant accédé au consulat et à la préfecture du prétoire, pour qu'il s'attarde à leur évocation. Le silence pourra en revanche étonner davantage dans le cas du complexe cathédral chrétien.

Il s'agit, rappelons-le en résumant les résultats des fouilles menées par Th. Kempf après la Seconde Guerre mondiale et revues de manière critique par, notamment, N. Gauthier²³, d'un ensemble ayant couvert une aire de quelque 150 m x 100 m, comportant deux immenses basiliques parallèles et un baptistère entre elles (fig. 10), et qui semblent en outre avoir assez vite accueilli une relique particulièrement prestigieuse (le fouilleur a songé à la tunique du Christ, que l'on sait en tout cas avoir été vénérée là depuis le Moyen Âge au moins). La chronologie de ce complexe pose encore de délicats problèmes, mais il paraît cependant assez assuré qu'il était bien en fonction lors du séjour d'Ausone à Trèves. Par conséquent, et en considérant qu'un ensemble épiscopal de cette ampleur et de ce relief était encore, en ce troisième quart du IV^e siècle, chose absolument exceptionnelle hors de Rome même et de Jérusalem, on aurait attendu qu'un auteur chrétien forcément appelé à l'avoir fréquenté n'en fasse pas omission. À cet égard, Ausone se démarque radicalement de son compatriote bordelais et disciple Paulin, qui devait quant à lui consacrer des textes tout à fait mémorables aux sanctuaires établis par ses soins dans ses terres de Campanie. L'authenticité de la foi d'Ausone ne saurait naturellement être contestée : l'attestent sans équivoque ses *Vers de Pâques*, peut-être précisément composés à Trèves, comme l'a dernièrement suggéré B. Combeaud²⁴.

22. Pour le passage qui y est relatif à Trèves, voir encore R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 170 (vers 28-34) et commentaire p. 573. Aussi, B. COMBEAUD, *op. cit.*, p. 218-219 et commentaire p. 701.

23. N. GAUTHIER, notice dans *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, I. Province ecclésiastique de Trèves (*Belgica prima*), N. Gauthier – J.-Ch. Picard (éd.), Paris, 1986, p. 21-26, avec renvoi aux publications successives de Th. Kempf.

24. B. COMBEAUD, *op. cit.*, p. 659-660, qui en place la composition en 368. Voir aussi R.P.H. GREEN, *op. cit.*, p. 15-16 (texte) et commentaire p. 269-273, avec datation plutôt entre 371-375.

Il reste que le constat auquel nous procédions ci-dessus amène à reconnaître que le christianisme d'Ausone n'était guère militant. L'amour des lettres classiques et l'attrait des dignités occupaient prioritairement son esprit.

Bien entendu, ces considérations, et toutes celles qui précèdent, ne peuvent être de nature à permettre de cerner dans son entière complexité la personnalité de notre auteur. En ce sens, ce type bien particulier d'analyse ne saurait se substituer à l'investigation dans sa production poétique même. Du moins, comme nous en formulons l'objectif en préambule, y a-t-il sans doute là l'occasion de souligner certains traits non accessoires d'une des grandes figures de cette culture latine alors au seuil d'une décisive mutation.

Jean-Pierre CAILLET
Université Paris Ouest

ILLUSTRATIONS

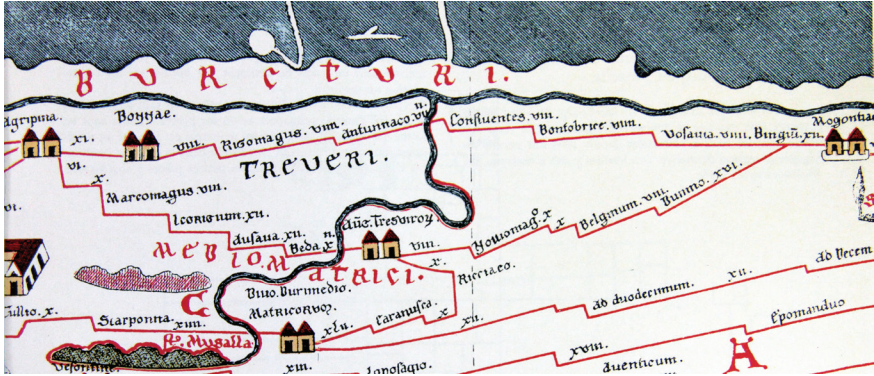


Fig. 1. Table de Peutinger: détail de la zone entre Bingen et Trèves.

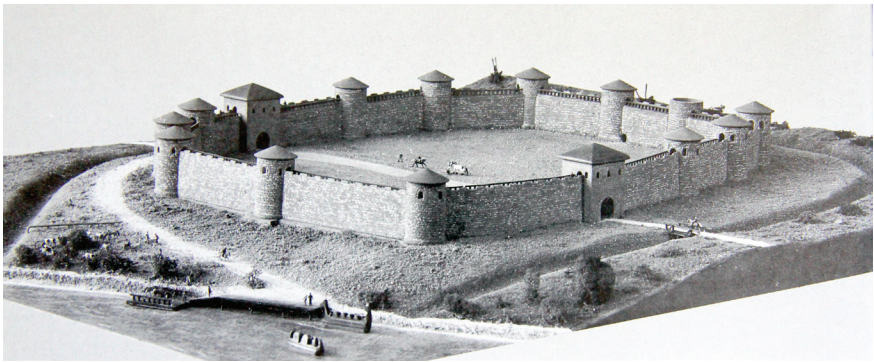


Fig. 2. Castellum de Neumagen, reconstitution
(d'après ...*De la Moselle à la Sarre*, n° 167, p. 326).

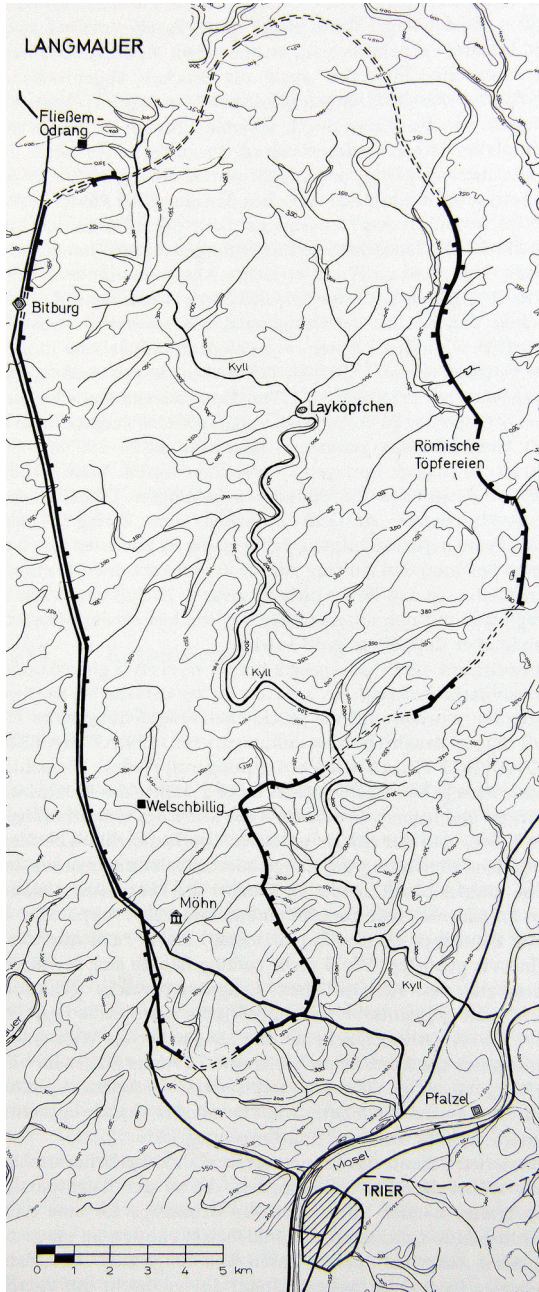


Fig. 3. Tracé de la «longue muraille» (d'après ...*De la Moselle à la Sarre*, n° 296, p. 336).



Fig. 4. Mosaïques de pavement de la villa d'Euren
(d'après Th.H.M. FONTAINE, « Das Trierer Umland... », p. 339, fig. 14).

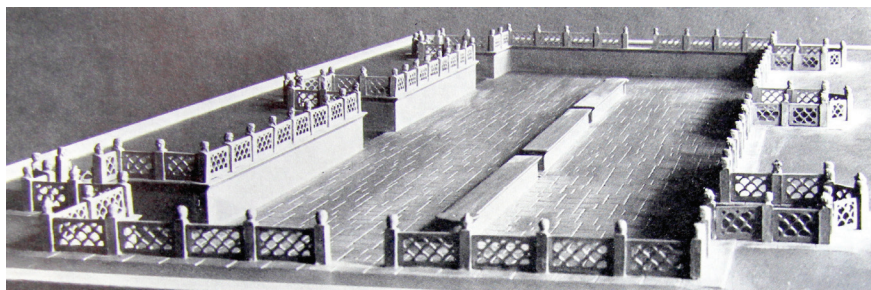


Fig. 5. Bassin de la villa de Welschbillig, reconstitution
(d'après ...*De la Moselle à la Sarre*, n° 298, p. 339).

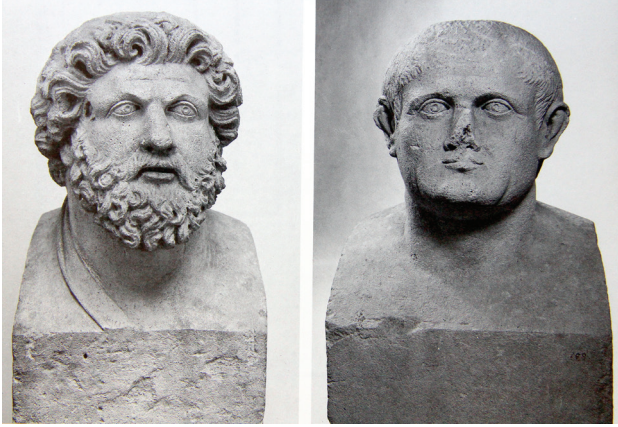


Fig. 6. Bustes d'hermès du bassin de Welschbillig (d'après *Trier, Kaiserresidenz...*, n° 151, p. 288).

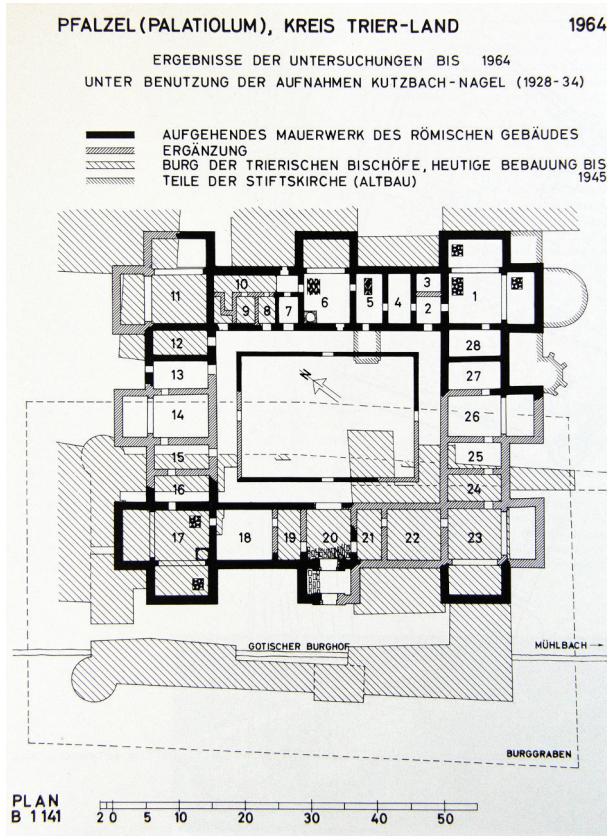


Fig. 7. Villa de Pfalz, plan (d'après *Trier, Kaiserresidenz...*, n° 163, p. 321).

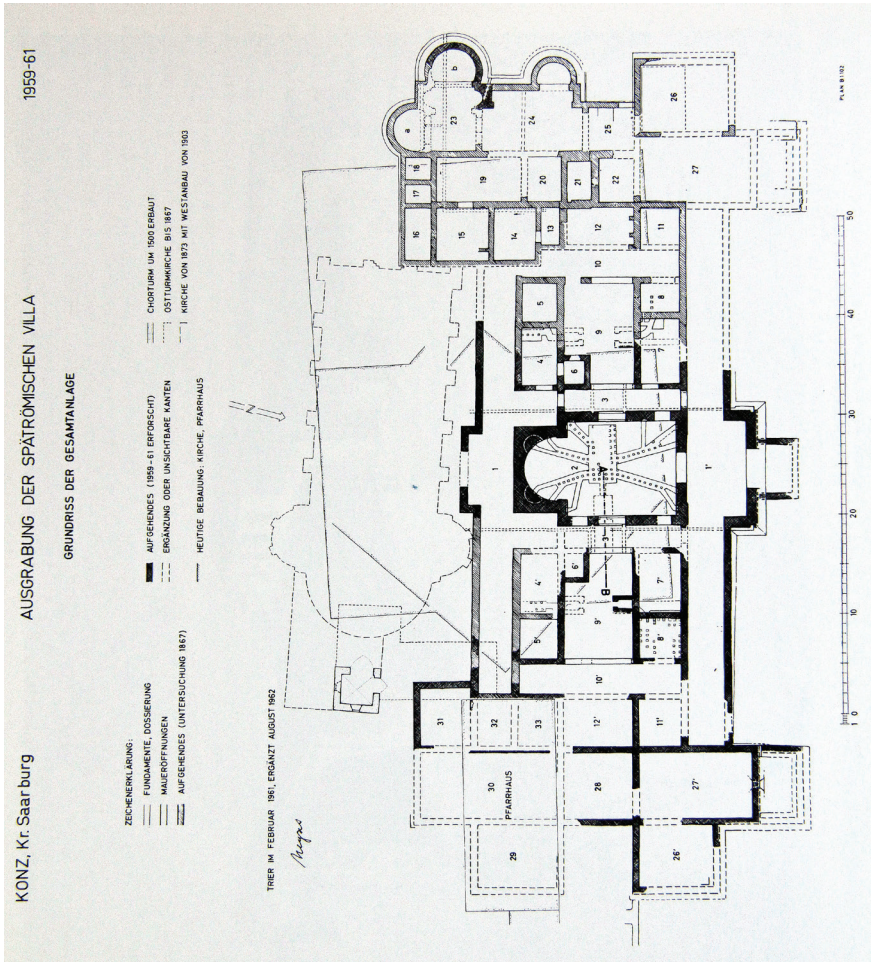


Fig. 8. Villa de Konz, plan (d'après ...*De la Moselle à la Sarre*, n° 289, p. 329).



Fig. 9. Villa de Konz, reconstitution (d'après ...*De la Moselle à la Sarre*, n° 289, p. 330).

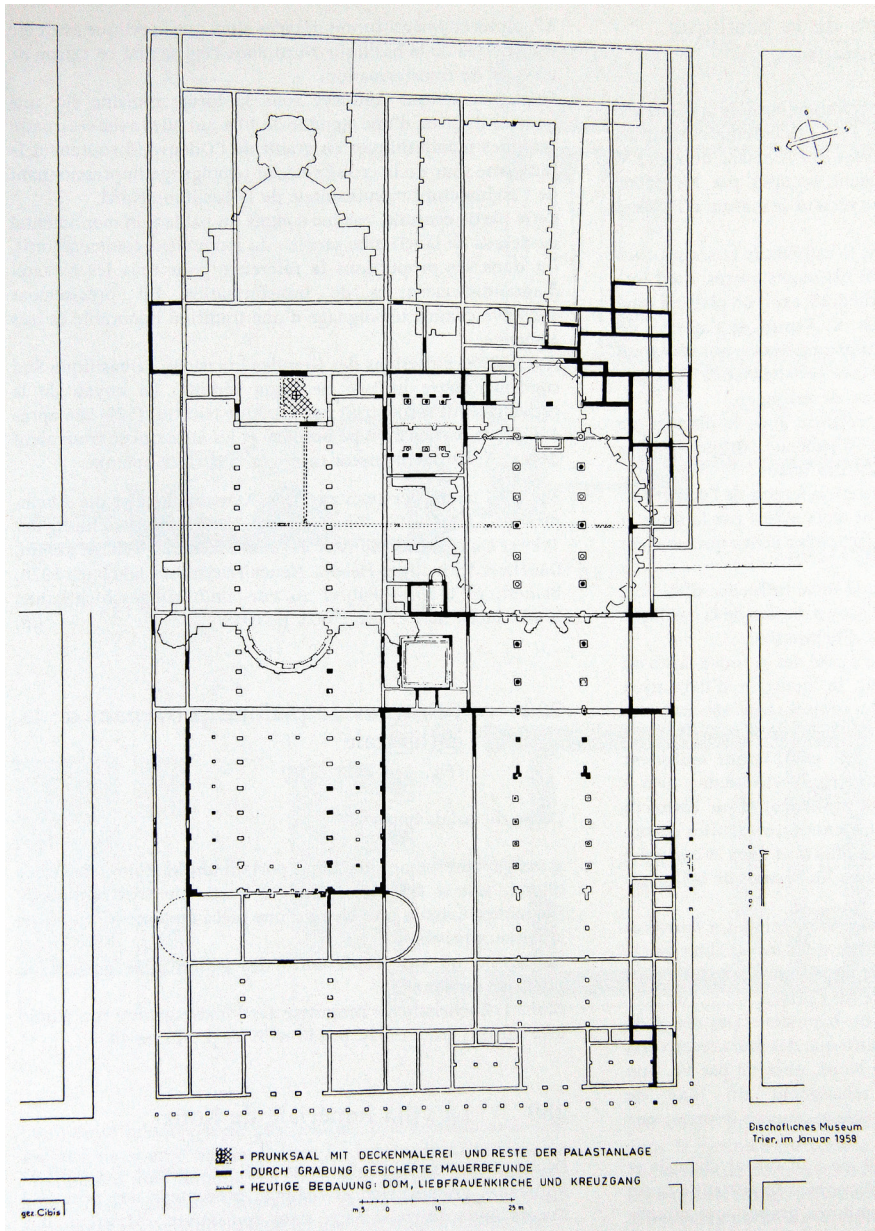


Fig. 10. Trèves, plan du groupe épiscopal (d'après Th. Kempf, repris par N. GAUTHIER, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule...*, I, p. 23).